



---

## 29ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats et avec le Rapporteur spécial sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint**

Genève, le 18 juin 2015

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats pour son rapport. Nous apprécions l'accent mis sur la nécessité de procédures permettant d'assurer la protection des droits de l'enfant lorsqu'ils sont en contact avec le système judiciaire.

Comme cela a été relevé dans la Déclaration finale du Congrès mondial sur la justice juvénile, la Suisse souligne l'importance de procédures juridiques adaptées aux besoins spécifiques des enfants, et elle privilégie une justice restauratrice comme alternative à la détention.

Madame la Rapporteuse, vous soulignez très justement les risques et les souffrances que les enfants encourent lorsque les systèmes judiciaires sont inadaptés à leurs besoins, ainsi que le rôle privilégié que peuvent jouer les juges, les procureurs et les avocats. Avez-vous aussi des recommandations à formuler par rapport à la nécessité de prendre en compte les besoins différents des filles et des garçons lors des procédures judiciaires ?

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue au Rapporteur spécial sur le droit à la santé, lui exprime son soutien politique, et réaffirme son engagement pour le droit à la santé.

---

Elle remercie le Rapporteur pour son rapport dans lequel il soulève l'impact négatif que la criminalisation des relations consenties entre personnes de même sexe et la politique menée face aux drogues peuvent avoir sur le droit à la santé. En vue de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial des drogues en 2016, la Suisse estime nécessaire d'avoir une approche multidimensionnelle qui prenne en compte les droits de l'homme dans la politique en matière de drogue.

Le rapport soulève en outre l'importance de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes pour le droit à la santé.

La Suisse encourage le Rapporteur spécial à continuer le travail commencé par ses prédécesseurs sur l'interconnexion entre ces thèmes et le droit à la santé.

Quelles possibilités le Rapporteur envisage-t-il afin de mieux inclure la décriminalisation de l'orientation sexuelle dans son mandat ?

Je vous remercie.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**

**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva**

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)